Zeitschrift: Technique agricole Suisse **Herausgeber:** Technique agricole Suisse

Band: 52 (1990)

Heft: 8

Rubrik: Le bât blesse dans les finances

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

TA-Spécial TA 8/90

ment compte des intérêts de la population et de la nature. Par ailleurs, des rapports précis établis par les viticulteurs portant sur les substances actives et les quantités utilisées permettent de garantir un contrôle efficace. Cela implique que lors de la préparation de la bouillie l'on suive attentivement les directives techniques:

nettoyage des pulvérisateurs, récupérations des soldes de bouillies non utilisée.»

Quant aux viticulteurs qui ont opté pour cette technique, elle leur permet non seulement une meilleure rationalisation de leur travail mais aussi d'améliorer la qualité de leur vie en s'épargnant certains travaux astreignants. Zw.

Liste des annonceurs

Agro Service SA, Zuchwil 32
Blaser SA, Hasle couv. 2
Garage Corbaz, Bettens 8
Erag, Arnegg 8, 12, couv. 4
Favre, Payerne 8, couv. 3
Gebr. Gloor SA, Burgdorf couv. 4
Zumstein SA, Bätterkinden couv. 4

Une expérience scientifique:

Le bât blesse dans les finances

Comme l'ont démontré les contacts de l'ARTTAVA et des organisations pour la protection de la nature, ces dernières ne se sont pas absolument prononcées en défaveur de l'épandage par voie aérienne. Néanmoins, c'est leur droit légitime, voire leur devoir, de se préoccuper avec circonspection des nouveaux développements de l'application des produits chimiques et d'apporter leurs critiques.

Ces organisations reconnaissent que l'utilisation d'hélicoptères pour l'épandage facilite le travail, protège la santé de l'utilisateur et que son rendement est excellent. Leur grand souci se rapporte à l'inexactitude de l'application, soit à la dérive de la bouillie. En effet, par ce procédé, la faune, la flore, les bords de haies ainsi que les rives de ruisseaux ou de lacs sont souvent menacés. Il est également important de protéger l'intérêt de certains viticulteurs désirant soigner leurs vignes par traitement biologique. Des expertises d'applications chimiques seront été réalisées à partir de méthodes différentes afin d'éclaircir la question de la dérive.

Tout changement découlant de l'utilisation de produits chimiques pour la vigne (et pour l'agriculture en général) doit être considéré indépendamment de la méthode appliquée. Ces changements ne sont toutefois pas facilement justifiables. Dans ce contexte, seules des recherches de longue haleine permettront une meilleure vue d'ensemble. Les organisations pour la protection de la nature ont favorisé ces recherches en rencontrant l'approbation unanime. Actuellement, il reste à élaborer une ébauche de projet en collaboration avec la confédération.

Les objectifs suivants sont concernés:

- établir dans quelles mesures les traitements ont une incidence sur les milieux naturels (biotope)
- dégager les bases scientifiques pour élaborer les nouvelles directives de vols aériennes
- répondre clairement aux questions posées par la population des régions concernées
- juger en son entier le bien-fondé de cette méthode au vu des mesures techniques et économiques.

Dans un premier temps, il s'agit d'établir une cartographie des surfaces de vignes à traiter et d'inventorier les surfaces avoisinantes encore intactes (biotope).

Pour l'étude détaillée d'un projet, il faut prévoir un montant minimum de près d'un demi million et le financement n'est pas assuré. La question des compétences erre encore en coulisse: l'enjeu est de démontrer si les effets secondaires sont négligeables. Si cette méthode concernait avant tout le secteur agricole, ce serait du ressort de l'Office fédéral compétent. La protection de la nature serait-elle menacée en priorité, les offices fédéraux de l'environnement, de la forêt et de la sauvegarde du paysage devraient alors intervenir financièrement.